

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2010**

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : J-M. AURIOL donne procuration à E. ROULLEAU, J-L. SLOVAK donne procuration à G. CHARZAT, P. ULMI donne procuration à F. DOMBRE.

Secrétaire de séance : M. ROULLEAU.

Approbation et signature du PV de la réunion du 30 avril 2010.

REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR 2010 :

Le conseil fixe la redevance 2010 d'occupation du domaine public routier par France Télécom à 1 044,75 € (soit 9,614 km d'artères de communication en sous-sol à 35,53 €, 14,341 km d'artères de communication en aérien à 47,38 € et 1m² d'emprise au sol à 23,69 €).

REDEVANCE ERDF POUR 2010 :

Le conseil fixe la redevance 2010 d'occupation du domaine public par ERDF au plafond maximum de 180 €, soit une augmentation de 0,0026 % par rapport à 2009.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :

Le conseil décide de revaloriser l'indemnité de gardiennage de l'église d'Orchaise et la fixe à 471,87 € pour l'année 2010 (0,79 % d'augmentation par rapport à 2009). Elle sera versée à M. SEGARD Jean-Claire d'Orchaise chargé du gardiennage.

AMENAGEMENTS RUE DE TOUCHE MOREAU :

Le Maire rappelle au conseil l'octroi d'une subvention de 10 158,30 € par le Conseil Général au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagements de sécurité rue de Touche Moreau. **Le conseil accepte la subvention et s'engage à réaliser les travaux à compter du 1^{er} semestre 2010.**

ADMISSION EN NON VALEUR :

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par le Percepteur et le certificat d'irrecouvrabilité du mandataire judiciaire, le conseil décide d'admettre en non valeur et de prendre en charge la somme de 2 492 € correspondant à un non paiement de taxe locale d'équipement due par un administré placé en liquidation judiciaire en 2008.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Maire rappelle que des crédits ont été inscrits au budget pour l'acquisition d'un espace multisports. Il signale qu'il est prudent de faire procéder à son montage par une entreprise compétente. Un devis de la société ISS indique un montant d'environ 6 000 €. Il explique que cette facture supplémentaire est compensée par un nouveau don de l'administré d'Orchaise qui avait déjà donné pour l'achat de l'espace multisports.

Le conseil approuve ce projet et décide d'inscrire les crédits en dépenses d'investissement pour 6 000 €.

Le Maire informe que l'enrobé sur le plateau sera effectué mi-juin. E. ROULLEAU explique les nouveaux chiffres du budget suite à cette décision.

RAPPORT 2009 SUR L'ASSAINISSEMENT :

Le Maire donne lecture du rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le conseil émet un avis favorable à la lecture du rapport annuel 2009 du service de l'assainissement.

T. CHAMPION demande un historique des taux des redevances plus long que sur 2 années pour 2010. Le Maire informe qu'un épandage est prévu cette année et le prochain pour 2012.

.../...

REPAS DU 14 JUILLET :

Le Maire rappelle la décision d'offrir chaque année le repas champêtre du 14 juillet aux sapeurs pompiers d'Orchaise, aux musiciens de la fanfare et aux employés communaux.

INITIATION A LA SPELEOLOGIE

Le Maire informe que depuis quelques années une initiation à la spéléologie est organisée à la grotte d'Orchaise par le Groupe d'Amis Spéléologues de St Denis en Val pour les habitants d'Orchaise. Les frais de cette initiation sont pris en charge par la commune soit 300 € par jour de déplacement et 20 € par personne. Le Maire propose une participation pour les gens extérieurs au village. Le conseil propose une participation distincte entre les habitants de Molineuf et Chambon et ceux extérieurs à ces deux communes.

Le conseil fixe à 10,00 € la participation des personnes domiciliées dans les communes du SIVOS sauf Orchaise et à 20 € la participation des personnes domiciliées hors des communes du SIVOS. La participation des habitants d'Orchaise étant prise en charge par la commune.

Les jours de visite choisis sont les 10 et 11 juillet 2010.

En 2011, il peut être envisagé une initiation pour les seuls habitants des 3 communes avec participation des 3 communes.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Maire rend compte des mutations d'immeubles reçues en mairie et de ses décisions qui s'y rapportent. Pas de préemption pour la maison située 2 rue creuse.

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire :
 - informe le conseil que la 2^{ème} surveillante et aide-cantinière ne souhaite pas le renouvellement de son contrat à la prochaine rentrée des classes. L'offre de recrutement est à faire rapidement pour un éventuel doublon avant les vacances. Un mot sera mis dans les cartables des enfants du SIVOS en plus de la publicité habituelle.
 - informe d'un devis de 2 484,16 € pour fermer l'accès au terrain de la corne du cerf par le parking des fêtes.
 - informe que le chemin piétonnier et les parkings ont été réalisés au clos de la Mulotière. Les plantations sont prévues cet été.
 - rend compte de sa rencontre avec le Président et le Directeur Général des Services d'Agglopolys et explique le projet de redécoupage de la carte de l'intercommunalité dans le Loir-et-Cher.
 - lit le courrier de l'ASLO Cyclo qui remercie la commune pour sa participation à leur week end d'anniversaire de la section.
- F. POTTIER et N. BOITELLE rendent compte du dernier conseil d'école.
- N. DE CLERCQ informe de la prochaine sortie de l'Orchaise infos qui sera distribué avec le programme du 14 juillet.
- J. DRONIOU signale que le feu d'artifice est commandé au même fournisseur que 2009 et qu'un jeu de lumière supplémentaire est prévu à la mairie en plus de l'église. A. PACAULT et P. ULMI sont inscrits à un stage de tir d'artifices. Le prix des repas est augmenté (8,50 € et 5,50 €).

Séance close à 22 h 30.

Prochain conseil : VENDREDI 25 JUIN.

Fait à Orchaise, le 31 mai 2010
Le Maire,

Gérard CHARZAT